Syndicat **N**ational **U**nitaire
des **I**nstituteurs, **P**rofesseurs d'école et **P**EGC

3 bis rue Voltaire – TROYES
☏ : 03.25.73.70.07🖷:03.25.73.68.18
✍ : snu10@snuipp.fr

Troyes, le 3 septembre 2015

Madame l'Inspectrice d'Académie
Directrice des services départementaux de l'Education Nationale
30, rue Mitantier
BP371
10025 TROYES cedex
COURRIER MAIL

Objet : organisation hebdomadaire du temps de travail des personnels à 80%

Madame la directrice,

Par une note de service du 30 janvier 2015, vous informez les personnels pouvant bénéficier d'un temps partiel de droit à 80%, qu'il auront à travailler 7 demi-journées et qu'ils seront libérés de 2 demies-journées. Dans ce cas de figure le complément horaire dû par l'enseignant sur l'année s'élève à environ 3 journées (cf NS DRH /103/2014-2015/CD, paragraphe B page 4). Cette organisation correspond en effet aux exemples fournis par la circulaire n° 2013-038 du 13 mars 2013. Toutes les organisations proposées dans cette circulaire veillent surtout à se rapprocher au maximum de la quotité de travail demandée.

C'est sur la base de ces informations que se sont engagés les bénéficiaires. Or, à cette rentrée, les personnels à 80% sont informés qu'ils auront à effectuer un complément horaire de 8 journées environ, puisqu'ils seraient obligés de libérer leur classe 1 mercredi sur 4.

Aucune disposition réglementaire ne justifie à ce jour de placer artificiellement un enseignant en sous-service dans la classe dont il est titulaire pour lui demander ensuite d'effectuer d'autres missions.

Dans ces conditions, nous vous demandons de bien vouloir retenir l'organisation hebdomadaire présentée aux personnels dans la note de service du 30 janvier 2015.

Afin de nous permettre d'engager les éventuels recours nécessaires à la défense des intérêts des personnels concernés, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer votre décision.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, en notre profond dévouement au service public d'Éducation.

Les élus du SNUipp FSU AUBE